

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 avril 2024

> *Pôle de Buchy* > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **25**

Présents : **19**

Pouvoirs : **3**

Absents : **6**

Nombre de votants : **22**

Numéro
B2024-04-15-042

Point de l'ordre du jour
4

Objet
**Fourniture de
composteurs individuels
de jardin en plastique et
de « bioseaux » pour la
Communauté de
Communes Inter Caux
Vexin – Déclaration sans
suite.**

Date de convocation
05 avril 2024

Affichage de la convocation
05 avril 2024

Rapporteur
Monsieur CARPENTIER

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 avril à 18h00, se sont réunis à la Mairie de Quincampoix, sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. VALLEE Serge, M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. GUTIERREZ Denis, M. VINCENT Philippe, Mme THIERRY Nathalie, M. LEMETAIS Dany, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. OCTAU Nicolas, M POISSANT Christian, M BONHOMME Patrice, M. SAGOT Pascal, M LESELLIER Paul, M. AGUADO Anthony ; M HERBET Éric, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. MOLMY Georges

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. BOUTET Jean-Jacques a donné pouvoir à M. GUTIERREZ Denis
Mme DURAMÉ Delphine a donné pouvoir à M HERBET Éric
M. CAJOT Norbert a donné pouvoir à M. CARPENTIER Jean-Pierre

Membre absents excusés :

M. PICARD Philippe, M. ALIX Dominique, M. GOSSE Emmanuel

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge de l'Environnement, qui rappelle qu'une procédure d'appel d'offre a été lancée afin de procurer aux usagers qui le demanderaient, des composteurs individuels.

La date limite de remise des plis a été fixée au 12 Avril 2024. Aucune offre n'a été déposée.

La décision de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité incombant à la personne compétente pour attribuer le marché, Il est proposé au Bureau de déclarer sans suite la procédure engagée, pour infructuosité. Les prestations feront l'objet d'une nouvelle contractualisation, sans que les conditions initiales ne subissent des modifications substantielles. Un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable sera lancé, conformément aux articles L 2122-1 et R 2122-2 du Code de la Commande Publique.

Vu :

- ✓ L'article R2185-1 du Code de la commande publique ;
- ✓ L'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
- ✓ Le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De déclarer sans suite pour infructuosité, la procédure d'Appel d'Offres ouvert lancée pour la fourniture de composteurs individuels de jardin en plastique et de « bioseaux » ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la déclaration sans suite pour infructuosité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à relancer sous la forme d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

| | |
|-------------------|----|
| Nombre de votants | 22 |
| Votes pour | 22 |
| Votes contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté



Eric HERBET



Le Secrétaire de séance



Jean-Pierre CARPENTIER